

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 2 novembre 2012

Présents : Alain Jaffard, François Folcher, Maurice Plagnes, Frédéric Folcher, Catherine Blaclard, Stéphan Maurin,

Absents : Maryse Bres, Delphine Desnaud, Rachel Cayrac, Yves Elie Laurent, Albert Douchy

Invitée : Sophie Pantel,

Secrétaire de séance : Stéphan Maurin,

- Approbation du compte rendu du conseil municipal de vendredi 28 septembre 2012.

- Bilan, état des lieux des chantiers :

° travaux d'assainissement « maison Roure » terminés par l'entreprise Rouvière.

° travaux d'assainissement et pluvial réalisés dans la ruelle de la maison Jean Molines par l'entreprise SLE Sévigné.

° Descente pluvial pré Platon réalisée par l'entreprise Rouvière.

- Travaux en cours :

° réparation fuite d'eau canalisation à Frutgères et au Pont de la Pierre.

° pose de compteurs d'eau à l'Hermet, Finiels et rue de la Jallerie en régie.

° stade : réalisation de l'éclairage par le SDEE et AB travaux.

° temple : toiture achevée et reprise des travaux de menuiserie par l'entreprise Belard (voûte et plafonds en lambris). Les deux portails (entrée + cimetière) seront rénovés.

° église : réunion préparatoire prévue le 26/11/2012 à 14h00 pour l'aménagement de la place.

° passerelle : travaux quasiment finis, nivellement accès rive droite et pose de barrières de protection.

° VC1 : réunion et visite les 13/11 et 14/11/2012 avec la DDT et le PNC pour préparer le programme pluriannuel de rénovation après goudronnage jusqu'à l'entrée du village de l'Hôpital et étudier les différents travaux. Réunion le vendredi 16 novembre 2012 pour sa gestion.

- Point sur le sommaire du journal municipal 2012 avec désignation des personnes qui sont chargées de collecter les différentes informations.

- Election délégué au comité de pilotage Enfance Jeunesse (COPIL) :
 - ° Alain Jaffard est désigné titulaire et Stéphan Maurin son suppléant.

Compte-rendu de réunions :

° Communauté de Communes :

- maison « Stevenson » : Réflexions sur l'aménagement du RDC de « la Cure ». Deux logements sociaux au premier étage. Plusieurs possibilités pour le RDC : local pour les ados, maison « Stevenson », accueil de la crèche. La Communauté de Communes attend la position de la municipalité pontoise. Une fiche projet a déjà été réalisée pour la maison « Stevenson » et le projet est en construction. 3 maisons « Stevenson » dont les thèmes précis ont été actés : Le Pont de Montvert avec les paysages au temps de Stevenson ; Cocurès avec les métiers à l'époque de Stevenson et Saint-Jean du Gard avec l'Histoire des Camisards.

Le Conseil Municipal réfléchit à un transfert de la crèche au RDC de la Cure ce qui permettrait, de ce fait, de libérer la salle actuelle de la crèche pour concevoir la maison « Stevenson » ou encore l'accueil des randonneurs empruntant le chemin « Stevenson » et de leur proposer une documentation en libre service et une salle. Le sous-sol de l'écomusée pourrait être une autre alternative. Le sujet devra mûrir.

- Internet par onde hertzienne : la communauté de Communes souhaite relancer des informations sur ce sujet.

- ZAE de Masméjean : le bistrot de « l'Espinassas » est ouvert.

- Gendarmerie : bail soumis à l'approbation du ministère et passé avec la Communauté de Communes et la SA Lozère Habitat par bail emphytéotique.

- Contrat Educatif Local : Un budget global à hauteur de 48 000 € pour le CEL qui aide le financement de nombreuses actions conduites par l'Ecole ou Trait d'Union.

- Présence du loup sur la commune : Sophie Pantel et Alain Jaffard font le point sur les dernières informations évoquées en Préfecture. Les services de l'Etat ont tenu un discours clair sur sa présence. Ce qu'il en ressort : la présence durable du loup sur notre territoire entraînerait nécessairement un changement dans les pratiques agricoles actuelles qui sont actuellement un fonctionnement de parcours. Le Parc National des Cévennes s'est prononcé contre la présence du loup car ce dernier présente une atteinte à la biodiversité de notre territoire. Il est également évoqué l'impossibilité d'appliquer les mesures de protection qui sont préconisées ailleurs en référence aux raisons évoquées si dessus. Les mesures d'effarouchement ont montré aussi leurs limites (chien « Patou » par exemple). De plus, pour toute autorisation de prélèvement, il faut attendre deux ans de présence effective du loup pour pouvoir intervenir. Affaire à suivre.

- Achat de matériel agricole par la CUMA. C'est la Communauté de Communes qui portera le projet car trop difficile de le faire pour la CUMA. Un plan de financement a été élaboré en faisant appel également aux différentes collectivités : projet qui s'élève à 20 000 € HT. Les trois communes que sont Fraissinet de Lozère, Saint Maurice de Ventalon et Le Pont de Montvert seront sollicitées à hauteur de 1 500 € chacune. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Travaux à l'Office de Tourisme : pose d'une rampe pour l'accès aux personnes handicapées ainsi que l'installation d'un panneau d'information.
- Conseil syndical du pays : Alain Jaffard est désigné comme représentant titulaire de la commune. Frédéric Folcher sera son suppléant.
- Délibération hôpital public de Mende : une délibération de soutien auprès de l'hôpital public de Mende est prise par le Conseil Municipal.
- Demande de prêt par la présidente de l'Association des Parents d'Elèves de l'ordinateur de la mairie. Le Conseil municipal donne son accord.
- Demande d'utilisation du gîte de Champlong du Bougès en gîte d'étapes faite par l'association « les Amis du bienheureux pape Urbain V » dans le cadre de la création du GR Urbain V. Le Conseil municipal ne souhaite pas gérer de gîte d'étape et un courrier sera fait dans ce sens auprès de l'Office National des Forêts.
- Programme de voirie communale auprès de la SDEE : approbation du projet de convention constitutive du groupement des commandes relatif à la voirie.
- Aménagement du camping : plusieurs points sont évoqués concernant l'aménagement du camping : rénovation des sanitaires et des jeux d'enfants, couverture avec une toile de l'estrade + pose de bancs.
- lettre de M. David Ozil auprès de la municipalité pour trouver un local et l'aider à s'installer en tant que mécanicien (mécanique générale et agricole). Le Maire le recontactera pour qu'il prenne contact avec la Chambre de Commerce de la Lozère. Le Conseil municipal émet un avis plutôt favorable à cette installation.
- Marion Sipma de l'ADMR va prendre un congé de maternité. Elle sera remplacée par une personne de pôle emploi.

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.

Prochain conseil municipal le vendredi 7 décembre à 20h30.